

enfin (*illisible*) dans ? le lac des Prairies on trouve le fort Dauphin, et du fort Dauphin il y a une route qui conduit au fort Bourbon le plus septentrional et le plus voisin de la baie de Hudson que nous ayons, mais cette route n'est guère pratiquée, on va du fort Maurepas au fort Bourbon par les Lacs, le plus Sud s'appelle le Lac Gouinipi-que ou Ouinipigon; le plus Nord le Lac Bourbon; ces lacs sont très grands, mais leur configuration ne peut se donner pour exacte.

Il y a plus, c'est que sur les distances qu'on vient de voir jay donné plus d'un grand quart de même que sur celle des lacs tant pour les contours de sinuosités que pour avoir remarqué que dans des pays où les routes sont difficiles et rudes les voyageurs font leurs distances toujours trop grandes. Tous ces détails qu'on vient de voir me sont confirmés par le journal du voyage que le Sr. le gardeur de St-Pierre fit en 1750 par ordre de la Cour pour visiter ces parties et chercher à rendre des connaissances de la mer de l'ouest.

Il est aisé de voir que ces deux grands lacs, Ouinipigon et Bourbon, sont les mêmes que ceux dont Franquelin avait connaissance et qu'il avait marqué dans la carte qu'il envoyoit à M. de Seigneay, sous les noms de lac des Assinipoiles et de lac des Christinaux et dont il marquoit la communication du dernier avec la rivière du Bourbon qui tombe dans la baie de Hudson à l'endroit où est aujourd'hui le Port Nelson où nous avions autrefois bâti le fort Bourbon que les Anglais appellent auj. le fort d'York; ainsi les premières connaissances que l'on avait négligées se trouvent aujourd'hui confirmées par les dernières découvertes.

Malgré cela je crois avoir donné encore trop d'étendue au cours des rivières et aux lacs.

DISCOURS DU PAPE.

Le *Gaulois* écrit à propos de la dernière allocution du Pape aux pèlerins français:

« Les républicains ne manqueront pas, à cette occasion, de dénoncer une fois de plus *l'intransigance* du Saint-Siège.

S'ils étaient doués, cependant, de quelque bonne foi, ils comprendraient que l'on ne peut transiger sur ce qui ne se peut discuter:

La foi, le dogme, la vérité.

En politique, on admet, dans l'intérêt de tous et sur des points nettement déterminés et circonscrits, des transactions partielles; mais, en matière de religion, le *non possumus* fut et sera toujours une règle dont il n'est pas permis de s'écarter.

On est avec le Pape ou contre le Pape, et celui qui est contre le Pape ne doit pas compter sur les sympathies des catholiques, quelles que soient les concessions auxquelles il se résigne dans un intérêt per-